

Engagement #54 : Renforcer la contribution de la Cour des comptes à l'évaluation des politiques publiques, pour accroître la transparence des résultats de l'action publique

Date de début et de fin de l'engagement

2021 – 2023 (nouvel engagement)

Agence / acteur d'exécution principal

Cour des comptes

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Évaluer les conséquences des politiques publiques et connaître leur impact démontré sur les bénéficiaires est un enjeu démocratique majeur, pour informer le grand public et soutenir la prise de décision par les autorités publiques s'agissant des dispositifs existants ou de nouvelles mesures. Administrer la preuve que les politiques publiques ont atteint ou non leurs objectifs par une méthodologie incontestable et un diagnostic partagé doit également pouvoir renforcer la confiance entre citoyens et pouvoirs publics, dans un contexte marqué par la défiance à l'égard des institutions. Or, une étude de décembre 2018 publiée par France Stratégie, en collaboration avec Sciences Po, a montré que la France produisait moins de travaux de ce type que ses voisins européens, tout en soulignant la place des administrations publiques en la matière.

La Cour des comptes a ainsi un rôle majeur à jouer dans le nécessaire développement de l'évaluation des politiques publiques, d'autant qu'elle est historiquement engagée dans la transparence et l'ouverture de l'action publique. S'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et sur la Constitution, elle s'attache à faire la lumière sur les grands enjeux de gestion publique, pour en rendre compte aux citoyens et éclairer le débat public. Dotée depuis 2008 d'une compétence constitutionnelle d'évaluation des politiques publiques, la Cour concourt également à éclairer les résultats de l'action publique – dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale – et à nourrir le débat démocratique de manière indépendante, objective et documentée, en associant les principales parties prenantes.

L'évaluation des politiques publiques, un outil normé, pluridisciplinaire et partenarial, constitue depuis un métier à part entière de la Cour. Elle implique notamment de collecter de nouvelles données et de choisir, voire de construire, les indicateurs qui apparaissent les plus adaptés, en mobilisant une expertise diversifiée. La Cour dirige à ce titre le groupe de travail sur l'évaluation des politiques publiques qu'a institué l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (l'INTOSAI). Si elle accomplit cette mission d'évaluation dans un écosystème riche, au milieu d'acteurs nombreux et complémentaires, la Cour peut aussi s'appuyer sur les chambres régionales et territoriales des comptes pour nourrir sa vision transversale des politiques publiques, ainsi que sur une direction des méthodes et données et des partenariats universitaires nombreux pour accompagner sa montée en compétences.

Quel est l'engagement ?

La Cour des comptes a pour ambition de faire de l'évaluation des politiques publiques le deuxième métier des juridictions financières, pour contribuer toujours plus à la transparence des résultats de l'action publique et nourrir le débat démocratique sur des bases objectives et partagées.

À horizon 2025, l'objectif est donc de consacrer une part croissante des travaux à l'évaluation des politiques publiques, en franchissant un réel palier quantitatif, en passant de 5 à 20 % des publications réalisées, et qualitatif, en mobilisant les chambres régionales et territoriales des comptes, qui disposent d'une expertise essentielle pour rendre compte d'une action publique de plus en plus partagée avec les collectivités territoriales. D'ici 2023, dans le cadre du présent plan, il est proposé d'initier la mise en œuvre de cette ambition, par des compétences élargies et des moyens renforcés.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Afin de renforcer la place de l'évaluation des politiques publiques, pour éclairer les résultats de l'action public – dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale – et nourrir le débat démocratique de manière indépendante, objectif et documentée, la Cour des comptes a pour ambition de :

1. Multiplier par quatre les ressources allouées à l'évaluation des politiques publiques au sein des juridictions financières (2025) ;
2. Étendre la compétence d'évaluation des politiques publiques aux CRTC pour renforcer l'expertise au sein des juridictions financières et leur permettre de contribuer davantage à la qualité de l'élaboration des politiques publiques territoriales (2021).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement répond à la logique de renforcement de la redevabilité publique tout en confortant la logique de transparence des résultats de l'action publique, au cœur de l'OGP.

Informations supplémentaires

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Anastasia Iline
anastasia.ilina@ccomptes.fr
Maud Choquet
maud.choquet@ccomptes.fr

Autres acteurs impliqués

- Engagement co-porté par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le ministère de la justice
- 27e région